



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 10 Décembre 2020

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **50**  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **8**  
Nombre de membres excusés : **2**  
Nombre de membres absents : **1**

**Date de convocation :**  
**4 décembre 2020**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**

16 DEC. 2020

**et affichage le :**

16 DEC. 2020

L'an 2020, le 10 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires 4 décembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 décembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.8 - Environnement**

**Objet : Intercom de la Vire au Noireau – Présentation des rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Années 2018 et 2019**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Pascal DALIGAULT		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL				x	
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL					
<b>X : Mme Coraline BRISON-VALOGNES</b>					
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE	x				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	x				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN	x				
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>50</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>58</b>		

M. Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

**En 2018 et 2019, années faisant l'objet des présents rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :**

**S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :**

- Vire Normandie : Régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2016, prolongé jusqu'au 31/12/2017 puis jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. Intercom Séverine : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2017 prolongé jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé

**S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :**

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'ex. Intercom Séverine adhérents au SEROC (Bayeux)
- L'ex. Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et la commune de Valdallière adhérents au SIRTOM de Flers Condé

**S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :**

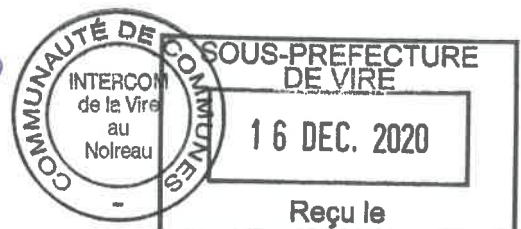
- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

**Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour les exercices 2018 et 2019,  joints en annexe de la présente délibération.**

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour les exercices 2018 et 2019.**

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



## INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU



### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

## ANNEE 2018

20, rue d'Aignaux  
VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02.31.66.28.33.  
Email : [ordures.menageres@vireaunoireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireaunoireau.fr)

## PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

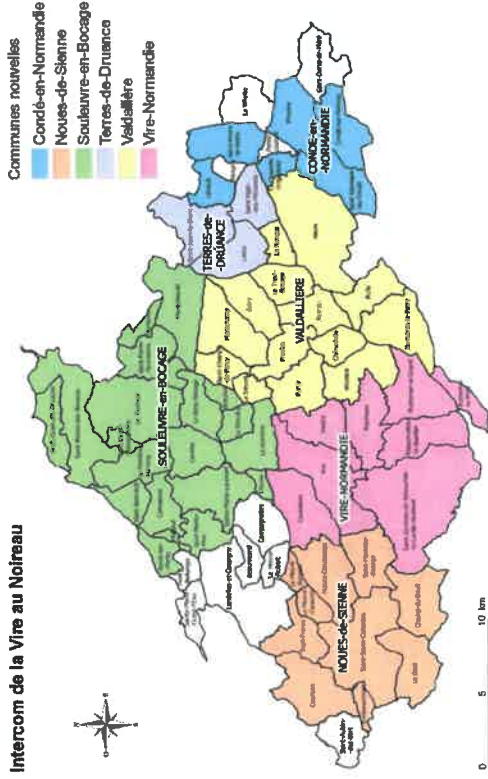
La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassé, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 50 077 habitants, pour 17 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nombre de foyers quant à lui avoisine 28 500. L'Intercom de la Vire au Noireau est le 3<sup>e</sup> EPCI du Calvados, en terme de population.

Communes de l'EPCI	Population 2017 (fiche DGCL)
<b>Ex. CC de Condé Intercom</b>	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016)	7 278
6 communes déléguées	
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017)	975
3 communes déléguées	
La Villette	222
Périgny	58
Pontécoulant	88
Saint-Denis-de-Méré	850
<b>Ex. CC Intercom Séverine</b>	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017)	4 589
10 communes déléguées	
Beaumesnil	215
Campagnolles	498
Landelles-et-Coupigny	893
Le Mesnil-Robert	202
Pont-Bellanger	65
Saint-Aubin-des-Bois	233
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	115
<b>Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016)</b>	6 178
14 communes déléguées	
<b>Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016)</b>	8 896
20 communes déléguées	
<b>Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016)</b>	18 722
8 communes déléguées	



### Intercom de la Vire au Noireau



La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2016, prolongé jusqu'au 31/12/2017 puis jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. Intercom Séverine : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2017 prolongé jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Fiers Condé
- Valdallière : Régie du SIRTOM de Fiers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'ex. Intercom Séverine adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Druance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Fiers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Fiers Condé.





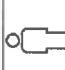



Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)













Comme expliqué précédemment, les trois territoires étudiés ont différents modes de collecte.

L'ex Intercom Séverine est collectée par un prestataire privé, la société SUEZ, qui collecte les ordures ménagères et assimilées en porte à porte et en points d'apport volontaire, en C1 (une collecte par semaine) sur 4 jours (du lundi au jeudi), un circuit par jour. L'équipe, composée de 2 agents, un chauffeur et un ripeur, réalise les 4 circuits.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
			
			

La Commune de Souleuvre-en-Bocage est collectée également par un prestataire privé, la société VEOLIA, qui collecte les ordures ménagères et assimilées en porte à porte, en C1 (une fois par semaine) sur 5 jours (du lundi au vendredi), un circuit par jour. Ces déchets sont collectés en simultané avec les déchets papiers-emballages ménagers, à l'aide d'une benne bi-compartimentée.

L'équipe est également composée de 2 agents, un chauffeur et un ripeur qui réalisent les 5 circuits.








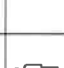



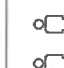
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				
				

La Commune de Vire Normandie est collectée en régie intercommunale. Les ordures ménagères et assimilées sont collectées en porte à porte en zone urbaine et semi-urbaine (Vire et les bourgs des Communes déléguées). Les autres zones sont collectées en points de regroupement. Les fréquences de collecte sont de 1 à 2 fois par semaine pour Vire et 1 fois par semaine pour les autres Communes déléguées.

Les équipes sont constituées de 3 agents, un chauffeur et 2 ripeurs. 9 circuits de collecte des ordures ménagères et assimilées sont réalisés chaque semaine dont un



circuit de collecte des petites rues de Vire, réalisé par 2 agents.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					
					

**Tonnages par territoire**

	2017	2018	Evolution 2017/2018	Ratio 2018 en kg/hab/an
Ex Intercom Séverine	1135,8	1178,62	3,77%	173,07
Souleuvre-en-Bocage	860,26	942,98	9,62%	106,00
Vire Normandie	3541,44	3549,2	0,22%	189,57
Total des 3 territoires	5537,5	5670,8	2,41%	164,71

SEROC	31 258,00	31 629,00	1,2%	204,00
Région Normandie	844 280,00	Non connu	NC	256,00
				Ratio 2017



## Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'Eco-olio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets (pour information en 2018, recette de 38,23€ par tonne traitée annoncée dans le rapport annuel 2018 du SEROC).



### Mode de collecte des papiers et emballages ménagers

Ex Intercom Séverine	Apport volontaire
Souleuvre-en-Bocage	Porte à porte
Vire Normandie	Porte à porte et apport volontaire

### La collecte en porte à porte

La Commune de Souleuvre-en-Bocage est collectée par la société Véolia. Ces déchets sont collectés exclusivement en porte à porte et en simultané avec les ordures ménagères. Les habitants doivent présenter leurs déchets recyclables dans des sacs jaunes fournis dans les Mairies des Communes déléguées. Les habitants bénéficient d'une collecte en C1, soit une fois par semaine, sur 5 jours (du lundi au vendredi) par une équipe de collecte composée de 2 agents (un chauffeur et un ripeur).

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI



La Commune de Vire Normandie est collectée en régie intercommunale. Les papiers et emballages ménagers (monoflux) sont collectés en porte à porte sur Vire et dans les bourgs des autres Communes déléguées (hors Roullours) de Vire Normandie. Ils sont ramassés une fois par semaine, sur 4 jours (du mardi au vendredi), par une équipe de collecte composée de 3 agents (un chauffeur et 2 ripeurs).

Les usagers doivent présenter leurs déchets recyclables en sacs jaunes, fournis par l'intercom de la Vire au Noireau. Les habitants peuvent retirer leurs sacs dans les Mairies des Communes déléguées, aux services techniques de Vire Normandie et à la déchèterie de Canvie.

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

### La collecte en apport volontaire

Sur le territoire de l'ex Intercom Séverine, les papiers et emballages ménagers sont exclusivement collectés en apport volontaire. Les habitants doivent donc apporter ces déchets dans des colonnes d'apport volontaire, implantées sur le territoire, principalement dans les bourgs (70 colonnes). Ces colonnes sont collectées par un prestataire privé, la Sphère à l'aide d'un camion grue.

Les colonnes de la Commune de Vire Normandie sont collectées par un agent intercommunal, à l'aide également d'un camion grue. 74 colonnes sont réparties sur le territoire de Vire Normandie.

### Les tonnages

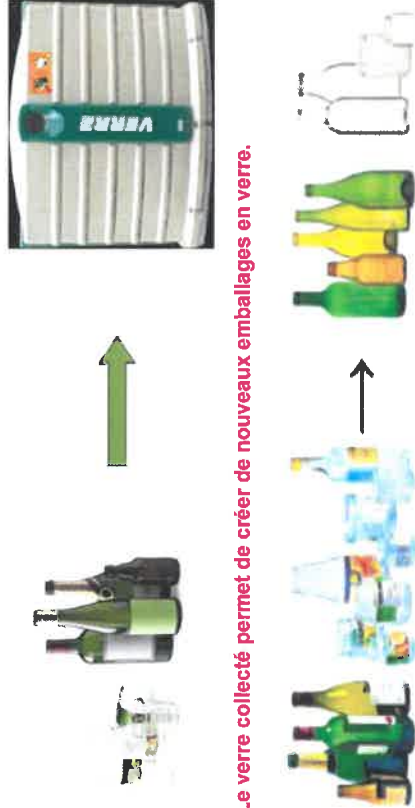
Porte à porte	2017		2018		Evolution 2017/2018	Ratio 2018 en kg/hab/an
	Apport volontaire	Total 2017	Porte à porte	Apport volontaire		
411,22	267,24	267,24		268,98	0,65%	39,60
817,08	318,60	411,22	391,14	391,14	-4,88%	43,97
1228,30	585,84	1135,68	812,82	307,98	-1,31%	59,87
		1814,14	1203,96	576,96	-1,83%	51,73
				1780,92		

	Ratio 2018 en kg/hab/an
SEROC	57,00
Région données 2017	48,60





Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.



**Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.**



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue.

L'ex Intercom Séverine est collectée par un prestataire privé, la Sphère. 36 colonnes de verre sont implantées.

La Commune de Souleuvre-en-Bocage est également collectée par un prestataire privé, Legoff transport. 32 colonnes sont accessibles aux habitants Souleuvre-en-Bocage.

Le Verre de la Commune de Vire Normandie est collecté par un agent intercommunal. 82 colonnes sont implantées sur Vire Normandie.

## Les tonnages

	2017	2018	Evolution 2017/2018	Ratio 2018 en kg/hab/an
Ex Intercom Séverine	328,38	333,43	1,54%	48,96
Souleuvre-en-Bocage	350,16	339,94	-2,92%	38,21
Vire Normandie	711,86	713,64	0,25%	38,12
Total des 3 territoires	1390,4	1387,01	-0,24%	40,29

	Ratio 2018 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	40,29
SEROC	44,00
Région données 2017	32,80



## Les collectes spécifiques

Sur la Commune déléguée de Vire, il y a plusieurs collectes spécifiques :

- La collecte des déchets verts en porte à porte

Des semaines 15 à 44, les habitants de la Commune déléguée de Vire (zone urbaine Vire /Saint Martin de Taillevende – environ 11 100 habitants) bénéficient d'une collecte des déchets verts en porte à porte. Cette collecte présente un règlement défini ainsi :

Limite de 1 m3 par foyer et par collecte, les déchets verts type pelouses, feuilles... doivent être présentés en sacs papier biodégradable et les branchages doivent être présentés ficelés avec un diamètre inférieur à 2 cm. Les sacs ne doivent pas excéder 20 kg.

Les habitants ont la possibilité d'acheter ces sacs dans le commerce ou au service Déchets/Déchèterie. Le tarif pour la saison 2018 était de 6,50 € les 20 sacs (Délibération n°3 du 09 février 2012 de la Communauté de Communes de Vire).

Le tarif pour la saison 2019 sera de 7,50€ les 20 sacs (Délibération n°17 du 13 décembre 2018 de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau). En 2017, 5 260 sacs ont été vendus, ce qui représente un montant de 1 709,50 €. Pour l'année 2018, 5 200 sacs ont été vendus, ce qui représente une recette de 1 690,00 €.

Les déchets collectés sont déposés sur la plateforme de compostage du SEROC, à la déchèterie de Carvie. S'en suit un procédé de dégradation naturelle des déchets verts après broyage. Le broyat est disposé en andains, permettant ainsi de lancer le processus de fermentation puis de maturation pour obtenir du compost après criblage.



Andains de déchets verts en phase de fermentation/maturation

2017 En tonne	2018 En tonne	Evolution 2017/2018	Ratio 2018 en kg/hab/an
53,74	45,16	- 15,97%	4,07

- a) Moyens matériels : master 3,5T ou BOM
- b) Moyens humains : 2 agents toutes les semaines : Lundi
- c) Fréquences : tous les 1,5 jours

- Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés le vendredi une fois par trimestre sur Vire/Saint Martin de Taillevende, zone urbaine environ 11 100 habitants, les demandes sont enregistrées sur appels téléphoniques une semaine avant le ramassage prévu. 192 h de main d'œuvre et 64 h de véhicule sont nécessaires pour l'année pour la collecte. Lors de ces collectes, 2 équipes de 3 agents sont mobilisées.

Les tonnages ne sont pas disponibles car les déchets sont triés dans différents camions et déposés, lorsque cela est impossible, directement aux exutoires.

Les quantités collectées ne sont pas connues car les encombrants sont directement triés sur place, dans des camions différents puis déposés soit à la déchèterie de Carvie, dans les bennes correspondantes aux déchets soit directement sur les sites de traitement.

- Collecte des cartons des socioprofessionnels

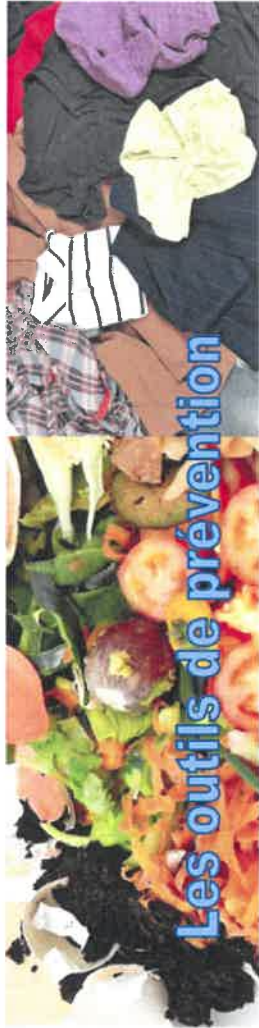
49 socioprofessionnels de Vire bénéficient d'une collecte spécifique des cartons, une fois par semaine. Les cartons doivent être présentés dans des bacs homologués.

A l'origine, cette collecte avait été créée, à la demande du SEROC et d'Eco-emballages car il y avait trop de cartons dans les recyclables monoflux.



- a) Moyens matériels : BOM de 26 t ou 19 t
- b) Moyens humains : 2 agents/ semaine
- c) Fréquence → 1 fois/semaine

2017 En tonne	2018 En tonne	Evolution 2017/2018
103,86	106,73	2,76%



**Les composteurs individuels**

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, de légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom met à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€)

Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs sont à retirer à la déchèterie de Vire Normandie

Les habitants de l'ex Intercom Séverine et de Souleuvre-en-Bocage doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



**Bilan de la distribution**

Territoire de Vire Normandie :

- 58 composteurs ont été mis à disposition dont :
- 30 composteurs de 300 L
- 28 composteurs de 800 L

53 composteurs ont été distribués sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage et de l'ex Intercom Séverine.



**Les bornes pour les TLC (Textiles, linques, chaussures) usagés**

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.







# Les déchèteries


L'intercom de la Vire au Noireau gère 2 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées soit par le SEROC soit par le SIRTOM :


- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.


En 2018, les habitants de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. Les habitants de l'ex Intercom Séverine pouvaient se rendre dans toutes les déchèteries gérées par le SEROC et les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.


La déchèterie intercommunale de Vire Normandie, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Boulit au lieu-dit Canvie. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :


Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h30-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h30-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h00	14h00-18h00


 REE


 TEXTILES


 BATTERIE


 BOIS/BOIS DE CHAUFFAGE


 SÉRIÉS (SERRURES)


 LAMPES


 AUTOMAT


 BOIS/BOIS DE CHAUFFAGE


 DÉMANTÉ


 BOIS


 CARTONS


 BOIS/BOIS DE CHAUFFAGE


 FERRAILLONS


 PNEUS


 CARTONNETS/BOIS


 FERRAILLONS


 DÉCHETS VERDS

 FERRAILLONS DE PAYSAGE

 PNEUS

 FERRAILLONS

 PNEUS ET ACCESSOIRES

 MAQUINAIRES

Les déchets acceptés à la déchèterie de Vire Normandie

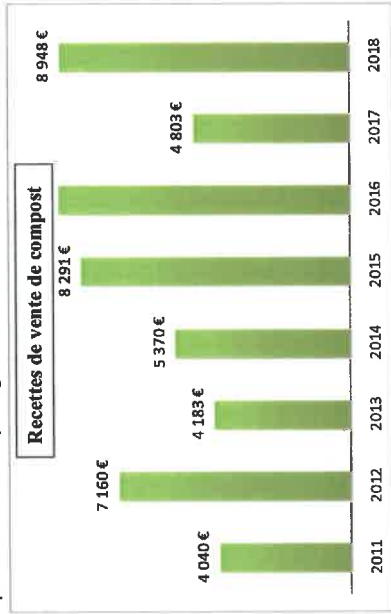
## - Accès des professionnels

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Canvie, est réglementé. Les professionnels désirant utiliser la déchèterie de Canvie, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2018, la recette enregistrée s'élève à 18 453,08€ (pour mémoire, en 2017 la recette était de 22 071,69 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

## - Vente de compost

Depuis 2009, les agents de la déchèterie de Canvie vendent le compost pour le compte du SEROC. L'ensemble des recettes encaissées est reversé au SEROC qui est compétent sur la plate-forme de compostage. Les tarifs sont votés annuellement.



La déchèterie intercommunale de Souleuvre-en-bocage est située sur la commune de Le Tourneur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h-11h45	15h-17h
Mardi		FERME
Mercredi	FERME	15h-17h du 1er octobre au 31 mars 14h-17h du 1er avril au 30 septembre
Jeudi		FERME
Vendredi	FERME	15h-18h du 1er octobre au 31 mars 14h-18h du 1er avril au 30 septembre
Samedi	10h-11h45 du 1er octobre au 31 mars	14h-17h
	9h-11h45 du 1er avril au 30 septembre	





**Les déchets acceptés à la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage**

**Accès des professionnels**

En 2018, aucune réglementation n'existait pour l'accès des professionnels à la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage. Les professionnels peuvent donc déposer les déchets acceptés, gratuitement.

**Les tonnages des déchets**

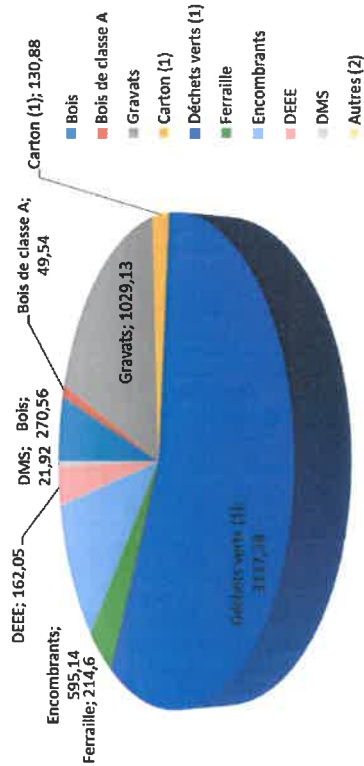
Territoires	Tout venant / encombrants	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Fer-raillles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	587,60	Pas de benne mobilier	547,45	53,56	147,74	252,97	82,64	1,22	1 312,86	10,80
déchèterie de Vire Normandie	595,14	335,10	1 029,13	130,89	214,59	320,10	162,05	3,56	3 137,38	21,92

**Evolution des tonnages**

- La déchèterie de Vire Normandie

	2017 en tonne	2018 en tonne	Evolution entre 2017 et 2018
Bois de classe B	250,58	270,56	7,97%
Bois de classe A	39,2	49,54	26,38%
Gravats	887,92	1029,13	15,90%
Carton	113,67	130,88	15,14%
Déchets verts	3376,19	3137,38	-7,07%
Ferraille	225,04	214,6	-4,64%
Encombrants	638,72	595,14	-6,82%
Mobilier	309,52	335,1	8,26%
DEEE	142,74	162,05	13,53%
DDS	21,78	21,92	0,64%
Batteries	4,84	3,56	-26,45%
<b>Total</b>	<b>6010,2</b>	<b>5949,86</b>	<b>-1,00%</b>

**Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Canvie (en tonnes)**

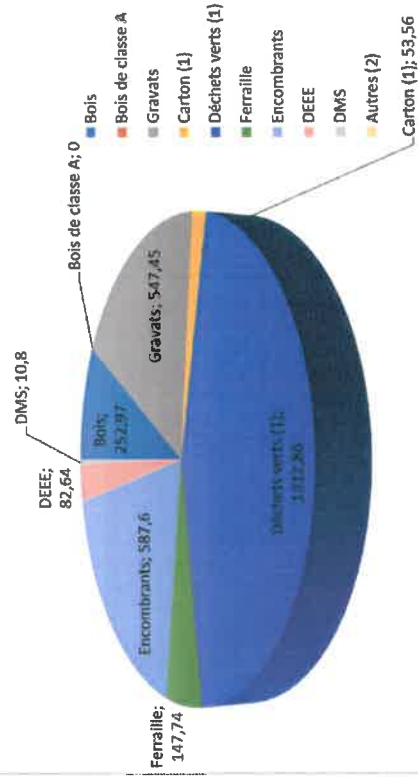


(1) Apports déchèterie

La déchèterie de Souleuvre-en-Bocage

	2017 en tonne	2018 en tonne	Evolution entre 2017 et 2018
Bois	224,04	252,97	12,91%
Gravats	499,94	547,45	9,50%
Carton	48,46	53,56	10,52%
Déchets verts	1105,66	1312,86	18,74%
Ferraille	127,51	147,74	15,87%
Encombrants	679,42	587,6	-13,51%
DEEE	71,36	82,64	15,81%
DDS	14,51	10,8	-25,57%
Batteries	NC	1,22	NC
<b>Total</b>	<b>2770,9</b>	<b>2996,84</b>	<b>8,15%</b>

Répartition des déchets transitant par la déchèterie du Tourneur (en tonnes)



(1) Apports déchèterie

Les contrats et conventions

DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE		DECHETERIE DE SOULIEVRE EN BOCAGE	
Mode de gestion nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant venant Jouault Transport : régie	31/06/2021	Traitement : les Champs Jouault Transport : Véolia	31/06/2021
Gravats	30/04/2022	Traitement et transport : Les Champs Jouault	30/04/2022
Cartons	31/12/2021	Traitement : GDE Transport : régie	31/12/2021
Ferrailles	31/12/2021	Traitement et transport : GDE	31/12/2021
Bois (A et B)	Bois A : 31/12/2020 Bois B : 31/12/2021	Bois A : transport : régie / traitement : Arbor & sens Bois B : transport : régie / traitement : les Champs Jouault	Traitement et transport : Les Champs Jouault
DEEE	31/12/2020	Traitement et transport : OCAD3E	Traitement et transport : OCAD3E
Batteries	31/12/2021	Traitement et transport : GDE	Traitement et transport : GDE
Déchets verts	Sans objet	Transport : régie Traitement : SEROC	Traitement et transport : SEDE Environnement

DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE		DECHETERIE DE SOULEUVRE EN BOCAGE	
Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
DDS (déchets dangereux)	Filière ECODDS Hors filière : Yves Madeline sas Hors filière : Yves Madeline sas 28/02/2022	Pas de contractualisation avec ECODDS Hors filière : Yves Madeline sas	Hors filière : 28/02/2022
Cartouches d'encre	Traitement et transport: DMD Normandie	Traitement et transport : LVL	Non connue
Huiles usagées (moteurs et alimentaires)	Traitement et transport: CHIMIREC	Traitement et transport : Yves Madeline SAS	31/12/2019
Lampes usagées	Traitement et transport: OCAD3E/RECYLUM	Traitement et transport : OCAD3E	31/12/2020
Piles et accumulateurs usagés	Traitement et transport: COREPILE	Traitement et transport : COREPILE	Non connue
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR-LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée	
Films plastiques	Traitement et transport: SPHERE		08/07/2021
Mobilier	Traitement et transport: ECO MOBILIER	Pas de benne ECO-MOBILIER	
Films radiographiques	Traitement et transport: SEP Recycl M		31/01/2020
Pneus	Traitement et transport: ALIAPUR		Indéterminée

# FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- o Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- o Ex. Intercom Séverine : TEOM
- o Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- o Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- o Souleuvre-en-Bocage : Redevance Incitative

## - Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement		
Contrats de prestation de service	Dépenses de personnels	759 609,16 €
	Contrat de collecte des déchets de l'ex Intercom Séverine	207 044,58 €
	Traitement des déchets de la déchèterie de Vire Normandie	83 353,34 €
	Autres contrats (lavage des EPI, des bacs ...)	13 480,49 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens carburants	166 296,83 €
	entretien réparation du matériel roulant	59 030,23 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	42 888,12 €
Contributions au SEROC	Contributions au SEROC	55 052,87 €
	Accès à la déchèterie de Tinchebray	615 690,44 €
Contributions au SIRTOM		2 352,30 €
Total des dépenses de Fonctionnement		1 218 299,00 €
Recettes de Fonctionnement		3 223 097,36 €
résultat de fonctionnement reporté TEOM		979 303,68 €
Quote part des subvention d'investissement		3 298 212,00 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)		9 359,45 €
Remboursement de frais (SEROC + Ville de Vire)		12 861,46 €
Recettes liées aux salaires		17 703,14 €
Recettes déchèterie / redevance spéciale / régies		39 006,28 €
Total recettes de fonctionnement		209 693,93 €
		4 561 139,94 €

Dépenses d'investissement	
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	9 359,45 €
Remboursement emprunt/capital achat d'équipements et travaux	18 410,40 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>27 769,85 €</b>

Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	272 526,17 €
FCTVA	4 873,00 €
Amortissements	166 296,83 €
Subventions pour les composteurs	992,00 €
Soutien développement durable	9 378,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>454 066,00 €</b>

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 1 338 042,58 € (dont résultat cumulé reporté 2017 de 979 303,68 €) et la section d'investissement est en excédent de 426 296,15 € (dont résultat cumulé reporté 2017 de 272 526,17 €).

- **Le budget REOM**

Dépenses de Fonctionnement	
Dépenses de personnels	74 857,76 €
Contrats de prestation de service	
Contrat de collecte des déchets de Souleuvre-en-Bocage	233 595,67 €
Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	152 983,34 €
Amortissements des biens	18 043,67 €
Fourniture des sacs à déchets	24 351,12 €
Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	13 312,47 €
Contributions au SEROC	46 883,44 €
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>	<b>564 027,47 €</b>

Recettes de Fonctionnement	
résultat de fonctionnement reporté	60 603,43 €
Redevance Incitative	484 356,90 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	- €
Encaissement en non valeur	333,52 €
Remboursement de frais (SEROC + Souleuvre-en-Bocage)	9 397,23 €
Recettes liées aux salaires	- €
Recettes déchèterie	31 365,74 €

<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>586 640,15 €</b>
---	---------------------

Dépenses d'investissement	
Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital achat d'équipements et travaux	719,20 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 302,53 €</b>

Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	83 050,18 €
FCTVA	2 619,00 €
Amortissements	18 043,67 €
Subventions	- €
Soutien développement durable	- €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>103 712,85 €</b>

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 22 612,68 € (dont résultat cumulé reporté 2017 de 60 603,43 €) et la section d'investissement est en excédent de 102 410,32 € (dont résultat cumulé reporté 2017 de 83 050,18 €).





**INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassy, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 50 077 habitants, pour 17 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019; le nombre de foyers quant à lui avoisine 28 500. L'intercom de la Vire au Noireau est le 3<sup>e</sup> EPCI du Calvados, en terme de population.

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'ELIMINATION DES  
DECHETS**

**ANNEE 2019**

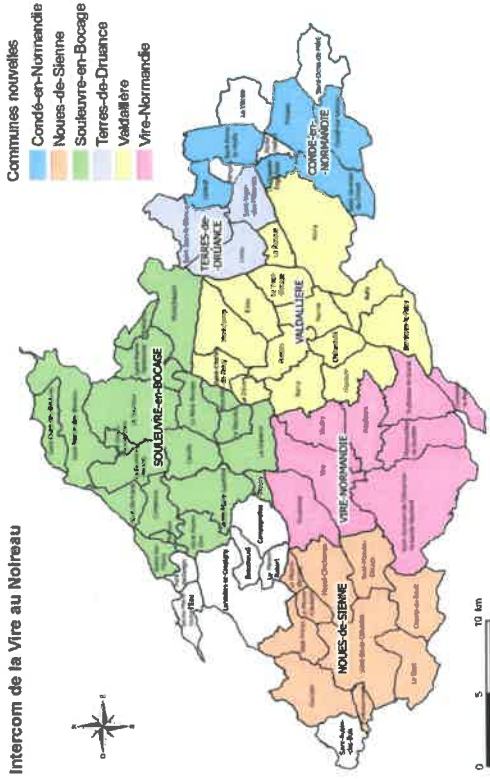
20, rue d'Aignaux  
VIRE

14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02.31.66.28.33.

Email : [ordures.menageres@vireaunoireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireaunoireau.fr)

Communes de l'EPCI	Population 2019 (fiche DGCL)
<b>Ex. CC de Condé Intercom</b>	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016)	7 278
6 communes déléguées	
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017)	975
3 communes déléguées	
La Villette	222
Périgny	58
Pontécoulant	88
Saint-Denis-de-Méré	850
<b>Ex. CC Intercom Séverine</b>	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017)	4 589
10 communes déléguées	
Beaumesnil	215
Campagnolles	498
Landelles-et-Coupligny	893
Le Mesnil-Robert	202
Pont-Bellanger	65
Saint-Aubin-des-Bois	233
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	115
<b>Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016)</b>	6 178
14 communes déléguées	
<b>Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016)</b>	8 896
20 communes déléguées	
<b>Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016)</b>	18 722
8 communes déléguées	

### Intercom de la Vire au Noireau



- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

Le présent rapport aborde les données techniques, financières des territoires de Souleuvre-en-Bocage, de l'ex Intercom Séverine et de Vire Normandie. La partie traitement des déchets sera abordé par le SEROC dans son rapport annuel.

Quant aux territoires de Valdallière et de l'ex CC du Pays de Condé et de la Druance, le SIRTOM étant compétent en matière de collecte et traitement des déchets, toutes les données seront réunies dans son rapport annuel.

La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2016, prolongé jusqu'au 31/12/2017 puis jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. Intercom Séverine : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2017 prolongé jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Fiers Condé
- Valdallière : Régie du SIRTOM de Fiers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'ex. Intercom Séverine adhérent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Druance et Valdallière adhérent au SIRTOM de Fiers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Fiers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :









- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Ex. Intercom Séverine : TEOM













## Les ordures ménagères et assimilées

Comme expliqué précédemment, les trois territoires étudiés ont différents modes de collecte.

L'ex Intercom Séverine est collectée par un prestataire privé, la société SUEZ, qui collecte les ordures ménagères et assimilées en porte à porte et en points d'apport volontaire, en C1 (une collecte par semaine) sur 4 jours (du lundi au jeudi), un circuit par jour.  
L'équipe, composée de 2 agents, un chauffeur et un ripeur, réalise les 4 circuits.









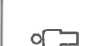



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
			
			

La Commune de Souleuvre-en-Bocage est collectée également par un prestataire privé, la société VEOLIA, qui collecte les ordures ménagères et assimilées en porte à porte, en C1 (une fois par semaine) sur 5 jours (du lundi au vendredi), un circuit par jour. Ces déchets sont collectés en simultané avec les déchets papiers-emballages ménagers, à l'aide d'une benne bi-compartmentée.  
L'équipe est également composée de 2 agents, un chauffeur et un ripeur qui réalisent les 5 circuits.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				
				



La Commune de Vire Normandie est collectée en régie intercommunale. Les ordures ménagères et assimilées sont collectées en porte à porte en zone urbaine et semi-urbaine (Vire et les bourgs des Communes déléguées). Les autres zones sont collectées en points de regroupement. Les fréquences de collecte sont de 1 à 2 fois par semaine pour Vire et 1 fois par semaine pour les autres Communes déléguées.  
Les équipes sont constituées de 3 agents, un chauffeur et 2 ripeurs. 9 circuits de collecte des ordures ménagères et assimilées sont réalisés chaque semaine dont un circuit de collecte des petites rues de Vire, réalisé par 2 agents.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					
					

### Tonnages par territoire

	2018	2019	Evolution 2018/2019	Ratio au kg/hab/an
Ex Intercom Séverine	1 178,62	1 065,56	-9,59%	144,66
Souleuvre-en-Bocage	942,98	981,06	4,04%	110,28
Vire Normandie	3 549,2	3 521,62	-0,78%	188,10
Total des 3 territoires	5 670,80	5 568,24	-1,81%	159,17

SEROC	31 629,00	28 959,00	- 5%	193,00
Région Normandie	Non connu	Non connu	Non connu	256,00
				Ratio 2017





## Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets (pour information en 2018, recette de 38,23€ par tonne traitée annoncée dans le rapport annuel 2018 du SEROC).



### Mode de collecte des papiers et emballages ménagers

Ex Intercom Séverine	Apport volontaire
Souleuvre-en-Bocage	Porte à porte
Vire Normandie	Porte à porte et apport volontaire

### La collecte en porte à porte

La Commune de Souleuvre-en-Bocage est collectée par la société Véolia. Ces déchets sont collectés exclusivement en porte à porte et en simultané avec les ordures ménagères. Les habitants doivent présenter leurs déchets recyclables dans des sacs jaunes fournis dans les Mairies des Communes déléguées. Les habitants bénéficient d'une collecte en C1, soit une fois par semaine, sur 5 jours (du lundi au vendredi) par une équipe de collecte composée de 2 agents (un chauffeur et un ripeur).

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

La Commune de Vire Normandie est collectée en régie intercommunale. Les papiers et emballages ménagers (monoflux) sont collectés en porte à porte sur Vire et dans les bourgs des autres Communes déléguées (hors Roullours) de Vire Normandie. Ils sont ramassés une fois par semaine, sur 4 jours (du mardi au vendredi), par une équipe de collecte composée de 3 agents (un chauffeur et 2 ripeurs).

Les usagers doivent présenter leurs déchets recyclables en sacs jaunes, fournis par l'Intercom de la Vire au Noireau. Les habitants peuvent retirer leurs sacs dans les Mairies des Communes déléguées, aux services techniques de Vire Normandie et à la déchèterie de Camvie.



MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

### La collecte en apport volontaire

Sur le territoire de l'ex Intercom Séverine, les papiers et emballages ménagers sont exclusivement collectés en apport volontaire. Les habitants doivent donc apporter ces déchets dans des colonnes d'apport volontaire, implantées sur le territoire, principalement dans les bourgs (70 colonnes). Ces colonnes sont collectées par un prestataire privé, la Sphère à l'aide d'un camion grue.

Les colonnes de la Commune de Vire Normandie sont collectées par un agent intercommunal, à l'aide également d'un camion grue. 74 colonnes sont réparties sur le territoire de Vire Normandie.

### Les tonnages

	2018		2019		Evolution 2018/2019	Ratio 2019 en kg/hab/an
	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2018	Porte à porte Apport volontaire		
Ex Intercom Séverine		288,98	288,98	248,93	-7,45%	36,55
Souleuvre-en-Bocage	391,14		391,14	355,60	-9,09%	39,97
Vire Normandie	812,82	307,98	1120,80	816,42	0,71%	60,29
Total des 3 territoires	1203,96	576,96	1780,92	1172,02	-2,68%	50,34

Ratio 2019 en kg/hab/an	
SEROC	57,00
Région domnées 2017	48,60





Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.



**Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.**



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue.

L'ex Intercom Séverine est collectée par un prestataire privé, la Sphère. 36 colonnes de verre sont implantées.

La Commune de Souleuvre-en-Bocage est également collectée par un prestataire privé, Legoff transport. 32 colonnes sont accessibles aux habitants Souleuvre-en-Bocage.

Le Verre de la Commune de Vire Normandie est collecté par un agent intercommunal. 82 colonnes sont implantées sur Vire Normandie.

## Les tonnages

	2018	2019	Evolution 2018/2019	Ratio 2019 en kg/hab/an
Ex Intercom Séverine	333,43	319,33	-4,23%	46,89
Souleuvre-en-Bocage	339,94	344,64	1,38%	38,74
Vire Normandie	713,64	731,42	2,49%	39,07
Total des 3 territoires	1387,01	1395,39	0,60%	40,53

	Ratio 2019 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	40,53
SEROC	48,00
Région données 2017	32,80



## Les collectes spécifiques

Sur la Commune déléguée de Vire, il y a plusieurs collectes spécifiques :

### - La collecte des déchets verts en porte à porte

Des semaines 15 à 44, les habitants de la Commune déléguée de Vire (zone urbaine Vire /Saint Martin de Tallevende – environ 11 100 habitants) bénéficient d'une collecte des déchets verts en porte à porte. Cette collecte présente un règlement défini ainsi :

Limite de 1 m3 par foyer et par collecte, les déchets verts type pelouses, feuilles... doivent être présentés en sacs papier biodégradable et les branchages doivent être présentés ficelés avec un diamètre inférieur à 2 cm. Les sacs ne doivent pas excéder 20 kg.  
Les habitants ont la possibilité d'acheter ces sacs dans le commerce ou au service Déchets/Déchèterie. Le tarif pour la saison 2019 était de 7,50 € les 20 sacs Délivération n°17 du 13 décembre 2018 de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau).

En 2018, 5 200 sacs ont été vendus, ce qui représente un montant de 1 690,00 €. Pour l'année 2019, 3 960 sacs ont été vendus, ce qui représente une recette de 1 485,00 €.

Les déchets collectés sont déposés sur la plateforme de compostage du SEROC, à la déchèterie de Canvie. S'en suit un procédé de dégradation naturelle des déchets verts après broyage. Le broyat est disposé en andains, permettant ainsi de lancer le processus de fermentation puis de maturation pour obtenir du compost après criblage.



Andains de déchets verts en phase de fermentation/maturation

a) **Moyens matériels** : master 3,5T ou BOM  
b) **Moyens humains** : 2 agents toutes les semaines : Lundi  
c) **Fréquences** : tous les 15 jours

	2018	2019	Evolution 2018/2019	Ratio 2019 en kg/hab/an
	45,16	44,32	-1,86%	3,99

### - Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés le vendredi une fois par trimestre sur Vire/Saint Martin de Tallevende, zone urbaine environ 11 100 habitants, les demandes sont enregistrées sur appels téléphoniques une semaine avant le ramassage prévu. 192 h de main d'œuvre et 64 h de véhicule sont nécessaires pour l'année pour la collecte. Lors de ces collectes, 2 équipes de 3 agents sont mobilisées.  
Les tonnages ne sont pas disponibles car les déchets sont triés dans différents camions et déposés, lorsque cela est impossible, directement aux exutoires.

Les quantités collectées ne sont pas connues car les encombrants sont directement triés sur place, dans des camions différents puis déposés soit à la déchèterie de Canvie, dans les bennes correspondantes aux déchets soit directement sur les sites de traitement.

### - Collecte des cartons des socioprofessionnels

49 socioprofessionnels de Vire bénéficient d'une collecte spécifique des cartons, une fois par semaine. Les cartons doivent être présentés dans des bacs homologués.

A l'origine, cette collecte avait été créée, à la demande du SEROC et d'Eco-emballages car il y avait trop de cartons dans les recyclables monoflux.



a) **Moyens matériels** : BOM de 26 t ou 19 t  
b) **Moyens humains** : 2 agents/ semaine  
c) **Fréquence** → 1 fois/semaine

	2018	2019	Evolution 2018/2019
	106,76	113,74	6,54%



### Les composteurs individuels

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom met à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€)

Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs sont à retirer à la déchèterie de Vire Normandie

Les habitants de l'ex Intercom Séverine et de Souleuvre-en-Bocage doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



### **Bilan de la distribution**

Territoire de Vire Normandie :

54 composteurs ont été mis à disposition dont :

- 27 composteurs de 300 L

- 27 composteurs de 800 L

55 composteurs ont été distribués sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage et de l'ex Intercom Séverine.

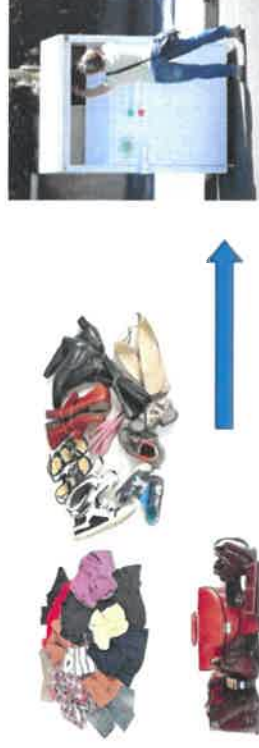


### Les bornes pour les TLC (Textiles, linges, chaussures) usagés

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.







# Les déchèteries

L'Intercom de la Vire au Noireau gère 2 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées soit par le SEROC soit par le SIRTOM :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Fiers Condé.

En 2019, les habitants de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. Les habitants de l'ex Intercom Séverine pouvaient se rendre dans toutes les déchèteries gérées par le SEROC et les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.

La déchèterie intercommunale de Vire Normandie, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Bout au lieu-dit Canvie.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h30-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h30-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h00	14h00-18h00

Les déchets acceptés à la déchèterie de Vire Normandie

## Accès des professionnels

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Canvie, est réglementé. Les professionnels désirant utiliser la déchèterie de Canvie, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2019, la recette enregistrée s'élève à 17 280,61€ (pour mémoire, en 2018 la recette était de 18 453,08 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

## Mise à disposition de compost

De 2009 à fin 2018, les agents de la déchèterie de Canvie vendaient le compost pour le compte du SEROC. L'ensemble des recettes encaissées étaient reversés au SEROC qui est compétent sur la plateforme de compostage.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le compost est mis à disposition gratuitement aux usagers, dans la limite de 3m3 par an et par foyer.

La déchèterie intercommunale de Souleuvre-en-bocage est située sur la commune de Le Toumeur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h-11h45	15h-17h
Mardi		FERME
Mercredi	FERME	15h-17h du 1er octobre au 31 mars 14h-17h du 1er avril au 30 septembre
Jeudi		FERME
Vendredi	FERME	15h-18h du 1er octobre au 31 mars 14h-18h du 1er avril au 30 septembre
Samedi	10h-11h45 du 1er octobre au 31 mars 9h-11h45 du 1er avril au 30 septembre	14h-17h

Les déchets acceptés à la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage

**Accès des professionnels**

En 2019, aucune réglementation n'existait pour l'accès des professionnels à la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage. Les professionnels peuvent donc déposer les déchets acceptés, gratuitement.

**Les tonnages des déchets**

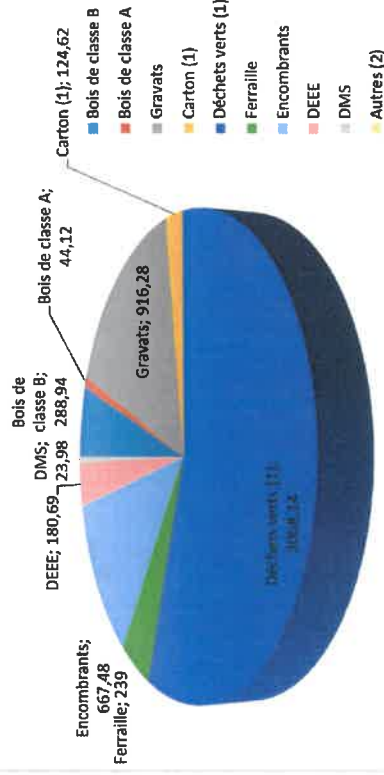
Territoires	Tout venant / encombrants	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Ferrailles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	544,82	124,72	550,03	50,97	143,60	233,36	83,97	1,83	1 319,40	10,36
déchèterie de Vire Normandie	667,48	390,46	916,28	124,62	239,00	333,06	180,69	4,49	3 068,14	23,98

**Evolution des tonnages**

La déchèterie de Vire Normandie

	2018 en tonne	2019 en tonne	Evolution entre 2018 et 2019
Bois de classe B	270,56	288,94	6,79%
Bois de classe A	49,54	44,12	-10,94%
Gravats	1029,13	916,28	-10,97%
Carton	130,88	124,62	-4,78%
Déchets verts	3213,06	3068,14	-4,51%
Ferraille	214,6	239,00	11,37%
Encombrants	595,14	667,48	12,16%
Mobilier	335,1	390,46	16,52%
DEEE	162,05	180,69	11,50%
DDS	21,92	23,98	9,40%
Batteries	3,56	4,49	26,12%
<b>Total</b>	<b>6025,54</b>	<b>5948,2</b>	<b>-1,28%</b>

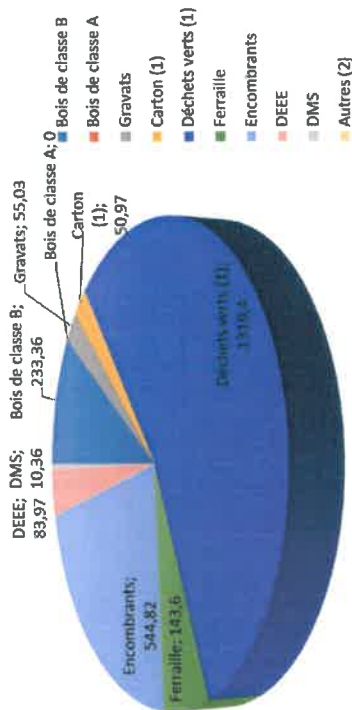
**Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Canvie (en tonnes)**



(1) Apports déchèterie

	2018 en tonne	2019 en tonne	Evolution entre 2018 et 2019
Bois	252,97	233,36	-7,75%
Gravats	547,45	550,03	0,47%
Carton	53,56	50,97	-4,84%
Déchets verts	1312,86	1319,4	0,50%
Ferraille	147,74	143,6	-2,80%
Encombrants	587,6	544,82	-7,28%
Mobilier	Néant	124,72	Néant
DEEE	82,64	83,97	1,61%
DDS	10,8	10,36	-4,07%
Batteries	1,22	1,83	50,00%
<b>Total</b>	<b>2996,84</b>	<b>3063,06</b>	<b>2,21%</b>

### Répartition des déchets transitant par la déchèterie du Tourneur (en tonnes)



### Les contrats et conventions

DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE		DECHETERIE DE SOULEUVRE EN BOCAGE	
Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant Jouault Transport : régie	31/06/2021	Traitement : les Champs Jouault Transport : Véolia	31/06/2021
Gravats	30/04/2022	Traitement et transport : Les Champs Jouault	30/04/2022
Cartons	31/12/2021	Traitement : GDE Transport : régie	31/12/2021
Ferrailles	31/12/2021	Traitement et transport : GDE	31/12/2021
Bois (A et B)	Bois A : 31/12/2020 Bois B : 31/12/2021	Traitement : Arbor & sens Transport : les Champs Jouault	31/12/2021
DEEE	31/12/2020	Traitement et transport : OCAD3E	31/12/2020
Batteries	31/12/2021	Traitement et transport : GDE	31/12/2021
Déchets verts	Sans objet	Transport : régie Traitement : SEROC	31/10/2021





Dépenses d'investissement	
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	9 074,96 €
Remboursement emprunt/capital achat d'équipements et travaux	415 781,43 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>424 853,39 €</b>
Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	426 296,15 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	97 358,48 €
FCTVA	6953,00 €
Amortissements	104 902,88 €
Subventions pour les composteurs	934,00 €
Soutien développement durable	18 158,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>654 602,51 €</b>

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 1 527 681,70 € (dont résultat cumulé reporté 2018 de 1 240 684,10 €) et la section d'investissement est en excédent de 229 749,12 € (dont résultat cumulé reporté 2018 de 426 296,15 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 97 358,48 €).

#### Le budget REOM

Dépenses de Fonctionnement	
Dépenses de personnels	47 519,47 €
Contrats de prestation de service	185 330,08 €
Contrat de collecte des déchets de Souleuvre-en-Bocage	
Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	209 325,34 €
Fonctionnement général	17 593,74 €
Amortissements des biens	38 017,40 €
Fourniture des sacs à déchets	29 830,18 €
Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	66 359,97 €
Contributions au SEROC	
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>	<b>593 976,18 €</b>

Recettes de Fonctionnement	
résultat de fonctionnement reporté	-
Redevance Incitative	525 355,47 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	1,82 €
Subvention liée à l'étude « Déchets »	11 676,63 €
FCTVA	243,00 €
Remboursement de frais (SEROC + Souleuvre-en-Bocage)	9 773,15 €
Recettes liées aux salaires	-
Recettes déchèterie	19 111,45 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>566 744,85 €</b>
Dépenses d'investissement	
Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital achat d'équipements et travaux	28 934,27 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>29 517,60 €</b>

#### Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	102 410,32 €
FCTVA	1 195,00 €
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	22 612,68 €
Amortissements	17 593,74 €
Subventions	-
Soutien développement durable	-
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>143 811,74 €</b>

En conclusion, la section de Fonctionnement est en déficit de 27 231,33 € (résultat cumulé reporté 2018 affecté en investissement pour 22 612,68 €) et la section d'investissement est en excédent de 114 294,14 € (dont résultat cumulé reporté 2018 de 102 410,32 €).